



Portée caution pour un prêt entreprise en liquidation

Par **sophialacert**, le **26/11/2010** à **18:00**

Bonjour. Je vais tenter de résumer ma situation.

Je suis divorcée, avec 3 enfants en bas âge. Je me suis portée caution pour un prêt d'entreprise pour mon ex-mari. L'entreprise a été mise en liquidation judiciaire.

Tous les deux avons retrouvé un emploi en CDI à temps plein. Je vis seule avec les enfants qu'il ne veut plus voir, il ne paie pas la pension (pourtant peu élevée, ne veut pas voir les enfants qu'il ne demande jamais. Mon salaire ne nous permet pas de vivre, ni même de survivre. Pour sa part, mon ex-mari ne se soucie de rien, il est en couple, n'est pas inquieté par les dettes. Je sais qu'un matin on va sonner à ma porte pour rembourser cette dette, ce qui est normal, je me suis portée caution. Cependant, il serait bien de faire valoir que :-
monsieur ne veut plus de ses enfants, à tel point qu'il a demandé à être déchu de ses droits parents pour ne pas payer la pension

-qu'il ne paie pas la pension

-qu'il a une bonne situation, stable en couple

-que je travaille comme une dingue et n'arrive pas à m'en sortir

-que j'ai vendu pratiquement tous mes biens pour rembourser des dettes et vis comme une minable

Je vais arrêter la liste.

Assumer mes erreurs n'est pas un problème pour moi, mais comment faire valoir tout ceci ? Pourquoi ne serait-il pas inquieté ?

Mon avocat m'a expliqué que je pouvais exiger la pension etc.. ce que je vais être obligée de faire. Mais pour le reste ?

A qui dois-je m'adresser ? Quelles démarches ? La situation est terriblement compliquée, il me faudrait des heures pour en faire le tour car il y a des "à côté".

Merci à tous.